

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de l'Energie du Pétrole et des Mines

Société des Mines du Sénégal SOMISEN SA



**Résumé du rapport de la situation des dividendes
perçus par l'Etat dans le secteur minier en 2025**

Table des matières

Contexte	1
I. Situation des quatre (4) dernières années (2021–2024)	2
II. Résultats obtenus	3

Contexte

Le secteur minier occupe une place centrale dans l'économie nationale. En 2023, il a contribué pour **4,72 % au PIB, 31,89 % des exportations** totales et **9,4 % des recettes** de l'État, selon les données du rapport ITIE. En revanche, son impact sur l'emploi reste faible, avec une contribution de **0,16 %**. Ces chiffres traduisent à la fois le poids stratégique du secteur et les marges d'amélioration existantes, notamment dans la contribution au budget de l'Etat.

Les entreprises minières opérant au Sénégal sont assujetties à divers prélèvements fiscaux et parafiscaux. Parmi ceux-ci, on distingue principalement :

- Les impôts directs et indirects, tels que l'impôt sur les sociétés (IS), la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ou encore les droits de douane.
- La redevance minière, calculée sur la base de la valeur des produits extraits, et d'autres taxes assimilées.
- L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) généré par les dividendes versés aux actionnaires dont l'Etat.

L'analyse de la structure de ces recettes sur les dernières années révèle une constante : les dividendes perçus par l'État demeurent la source la moins valorisée, représentant à peine **8 % des revenus** générés par le secteur extractif selon le rapport ITIE 2023. Cette situation s'explique non seulement par la faiblesse des parts détenues dans la plupart des sociétés minières mais surtout par l'absence d'une politique actionnariale claire, proactive et stratégique.

Dès lors, la mise en place d'un cadre d'intervention publique dans le secteur minier s'impose comme une nécessité. Il s'agit de mieux valoriser les parts de l'État, d'augmenter les flux de dividendes et de renforcer le rôle de l'État actionnaire dans la gouvernance des sociétés minières. Une telle démarche passe par l'amélioration de la gouvernance des participations et la coordination des différentes entités publiques impliquées.

Le présent rapport intervient dans un contexte de renforcement de la mobilisation des recettes issues du secteur extractif. Il est élaboré à la lumière des exigences de l'article 140 de l'Acte uniforme sur le droit des sociétés commerciales et du GIE de l'OHADA,

qui impose aux sociétés anonymes de tenir leur Assemblée générale ordinaire dans les six mois suivant la clôture de l'exercice (30 juin) pour approuver les états financiers et statuer sur l'affectation du résultat.

Il vise à rendre compte, à date, de l'évolution constatée dans la mobilisation des dividendes au titre de l'exercice 2024, tout en recommandant des pistes d'amélioration pour renforcer la performance de la gestion des participations minières de l'État.

I. Situation des quatre (4) dernières années (2021–2024)

Conformément à l'article 144 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, la distribution de dividendes relève d'une décision de l'Assemblée générale ordinaire, laquelle intervient après l'approbation des états financiers de l'exercice clos. À ce titre, le versement de dividendes à l'État, en sa qualité d'actionnaire, demeure conditionné par l'adoption préalable d'une résolution en ce sens par l'AG.

Par ailleurs, l'Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM), qui constitue une recette pour l'État, est dû à l'occasion d'une distribution effective de dividendes. Dès lors, la perception de l'IRVM, est liée à la politique de distribution adoptée par chaque société.

Les données compilées sur la période 2021-2024 témoignent d'une faible performance des dividendes en comparaison du potentiel du secteur. En moyenne, les dividendes versés à l'État sur la période sont estimés à **18,326 milliards FCFA** par an.

Par année, les flux s'analysent comme suit :

Année	Montant Cumulé (en Milliards)
2021	3,82
2022	16,55
2023	29,772
2024	23,165
Moyenne	18,326

Source : Rapports ITIE

II. Résultats obtenus

Au titre de l'exercice 2025, les dividendes perçus par l'Etat ont atteint **41,425 milliards FCFA**. Ce niveau, en hausse de **126 %** par rapport à la moyenne annuelle observée sur les quatre dernières années, traduit les effets positifs de la stratégie engagée pour renforcer le rendement des participations publiques dans le secteur extractif.

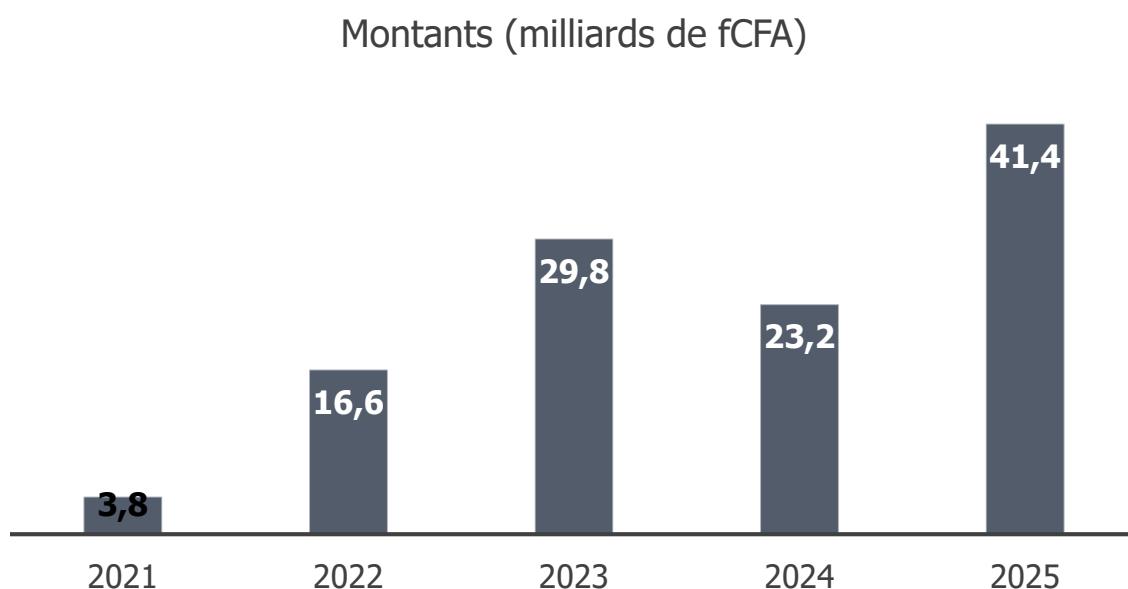


Figure : Evolution des dividendes perçus par l'Etat dans le secteur minier de 2021 à 2025

Le graphique met en évidence une évolution majeure en 2025, avec un pic à **41,4 milliards de FCFA**, soit plus du double de la moyenne des quatre années, et **18,1 milliards de FCFA** en hausse par rapport à l'année précédente.

En outre, la distribution de dividendes débouche sur le paiement de l'IRVM. Par conséquent, le montant global des dividendes payés aux actionnaires a généré **29,532 milliards de FCFA** de recettes pour l'IRVM. Ce qui traduit un résultat cumulé de la distribution des dividendes à hauteur de **70,957 milliards de FCFA**.

En définitive, l'enjeu pour l'État du Sénégal est d'améliorer progressivement la gouvernance des sociétés minières, en valorisant davantage ses participations. La mise en œuvre d'une politique actionnariale structurée, fondée sur une coordination efficace et un suivi rigoureux, permet, une meilleure préservation des intérêts publics dans les

choix stratégiques, tout en assurant une contribution optimale à la mobilisation des ressources endogènes dans un contexte de redressement.